

**Bundestag allemand****Impression 18/5407**18<sup>e</sup> législature1<sup>er</sup> juillet 2015**Motion**

**des députés Niema Movassat, Wolfgang Gehrcke, Jan van Aken, Christine Buchholz, Sevim Dağdelen, Diether Dehm, Annette Groth, Heike Hänsel, Inge Höger, Andrej Hunko, Ulla Jelpke, Katrin Kunert, Stefan Liebich, Alexander S. Neu, Alexander Ulrich, Sahra Wagenknecht et du groupe parlementaire LA GAUCHE**

**Réconciliation avec la Namibie – devoir de mémoire et demande de pardon pour le génocide commis dans l'ancienne colonie du Sud-Ouest africain allemand**

Le Bundestag est invité à décider ce qui suit :

I. Le Bundestag allemand constate :

1. Le Bundestag allemand rappelle les crimes commis par l'Empire allemand dans l'ancienne colonie du Sud-Ouest africain allemand et il commémore les victimes des massacres, des expropriations, des expulsions, des travaux forcés, des viols, des expériences médicales, des déportations et des internements indignes dans des camps de concentration. Parmi les victimes de la guerre d'anéantissement menée par les troupes coloniales allemandes entre 1904 et 1908 comptent jusqu'à 80 pourcent du peuple des Héréros et plus de la moitié des Namas, ainsi qu'une grande partie des Damaras et des San.

2. Le Bundestag allemand reconnaît la lourde culpabilité des troupes coloniales allemandes du fait des crimes commis contre les Héréros, les Namas, les Damaras et les San. Ces crimes de guerre, expulsions forcées et exterminations massives commis par l'Empire allemand constituaient un génocide. Tant les ordres du lieutenant-général Lothar von Trotha du 2 octobre 1904 contre les Héréros et du 22 avril 1905 contre les Nama que la manière dont la guerre a été menée démontrent sans équivoque l'intention, dirigée par la suite aussi contre les Damaras et les San, d'anéantir ces peuples. Les moyens employés incluaient l'internement dans des camps de concentration, les travaux forcés dans des conditions inhumaines ainsi que des expériences médicales pratiquées sur des êtres humains.

3. Le Bundestag allemand demande pardon aux descendants des victimes de ce génocide pour les souffrances infligées à leurs ancêtres. Il réaffirme la responsabilité et obligation historique et morale particulière qui en découle pour l'Allemagne à l'égard de la République de Namibie et de la population namibienne, responsabilité qu'il a déjà reconnue dans ses résolutions d'avril 1989 et juin 2004.

4. Déjà le 26 octobre 2006, l'Assemblée nationale namibienne a reconnu à l'unanimité que la campagne d'anéantissement menée par les troupes allemandes avait été un génocide. Le

Bundestag se rallie au vœu exprimé dans cette décision unanime d'instaurer, en tant qu'élément important du processus de réconciliation, un dialogue détaillé, ciblé, structuré et sans conditions préalables, c'est-à-dire sans exclusion de la question de réparations. La coopération au développement bilatérale approfondie avec la Namibie est importante. Toutefois, elle est fondamentalement différente d'une réparation et ne saurait s'y substituer.

5. Conscient du génocide perpétré et des millions de victimes du colonialisme, le Bundestag allemand exprime sa honte, son profond regret et sa tristesse. En même temps, il reconnaît et rend hommage à la longue résistance active et courageuse des peuples opprimés contre toute forme de régime colonial.

6. Le Bundestag allemand est conscient du fait que les conséquences du génocide et du colonialisme allemand dans l'ancien Sud-Ouest africain allemand se font sentir jusque dans la réalité sociale et économique contemporaine de la Namibie. L'expulsion forcée de la population et l'appropriation de terres et de troupeaux de bétail en violation des droits fonciers traditionnels ont conduit jusqu'à ce jour à une répartition inéquitable des terres. Les Héréros et les Namas en particulier n'ont pas les moyens d'acquérir des terres ou de compenser d'une autre manière les pertes que l'Histoire leur a infligées, ce qui leur permettrait de se refaire une base pour une économie indépendante. Les initiatives de réconciliation devraient donc commencer par l'objectif de compenser ces désavantages structurels remontant à la période coloniale et qui se font sentir jusqu'à ce jour.

7. Le Bundestag allemand est conscient que le débat sur ce génocide et ses conséquences revêt une importance particulière également pour le présent. Par conséquent, l'Allemagne doit affronter son passé colonial. Une réflexion autocritique sur l'empreinte laissée par le colonialisme dans la société allemande est une condition indispensable pour combattre le racisme dirigé en particulier contre les Noirs.

II. Le Bundestag allemand va créer un groupe d'amitié interparlementaire germano-namibien pour donner un cadre formel, structuré et ciblé au dialogue entre les deux parlements.

III. Le Bundestag allemand invite le gouvernement fédéral

1. à assumer sans réserve la responsabilité et l'obligation politiques et morales qui découlent de la culpabilité de l'Allemagne pour ce génocide ;

2. à demander pardon pour ce génocide à la République de Namibie et en particulier aux peuples qui en ont été les victimes, les Héréros, les Namas, les Damaras et les San ;

3. à poursuivre, en vue d'aboutir à une réconciliation, de manière ouverte et sans réserve le dialogue initié en juin 2014 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la République de Namibie et à approfondir ce dialogue de manière détaillée et structurée tout en y intégrant les représentantes et les représentants des descendants des peuples ayant été les plus sévèrement touchés (dialogue). Dans le cadre de ce processus de dialogue structuré, toutes les parties doivent pouvoir soulever les sujets et les demandes qu'elles souhaitent aborder, voire aussi la question d'une réparation ;

4. à proposer, lors du processus de dialogue avec le gouvernement namibien et les représentantes et les représentants des peuples les plus durement affectés par le génocide, la création d'un fonds de compensation structurelle en Namibie en y associant l'Assemblée nationale namibienne, le gouvernement namibien et les populations concernées. À cet égard :

- ce fonds doit permettre de compenser d'une part les handicaps structurels – notamment en ce qui concerne la question foncière et le manque d'infrastructures – remontant à l'époque de la colonisation allemande et produisant des effets jusqu'à ce jour, et d'autre part les clivages sociaux qui en résultent ;
- le gouvernement fédéral doit veiller à ce que les entreprises ayant profité des travaux forcés, des expropriations et des expulsions forcées dans l'ancienne colonie du Sud-Ouest africain allemand ou les ayants cause de ces entreprises apportent une contribution financière appropriée à ce fonds de compensation structurelle ou à d'autres mesures de réparation arrêtées dans le cadre de ce dialogue ;

5. à procéder, en coopération avec la Namibie (Assemblée nationale, gouvernement, représentants des descendants des victimes des crimes commis par l'Allemagne à l'époque coloniale), à une appréciation critique des mesures et résultats de « l'initiative spéciale » lancée en 2005 par le gouvernement fédéral de l'époque, afin d'en tirer les conclusions appropriées pour garantir l'adhésion, l'influence et le pouvoir souverain de décision des populations concernées dans le cadre des futures mesures de réconciliation, des objectifs et des effets alors décidés en commun ainsi que dans le cadre de la décision relative aux ressources, aux institutions et aux instances de pilotage pour la mise en œuvre de ces mesures ;

6. à poursuivre les objectifs suivants en tant qu'éléments d'initiatives futures de réconciliation :

- Soutien particulier et approfondissement des échanges culturels et des échanges des jeunes entre l'Allemagne et la Namibie,
- décolonisation de la commémoration publique et des écoles des deux pays, et soutien de projets d'éducation anticolonialistes et antiracistes,
- Soutien d'initiatives qui s'opposent à l'hommage continu d'auteurs de crimes coloniaux par des monuments et des noms de rue ; au contraire, rendre un hommage public aux personnalités s'étant illustrées dans la résistance anticoloniale ;

7. à dresser un inventaire complet, incluant la détermination de leur provenance, des ossements humains encore conservés dans les archives et les collections allemandes et ayant été dérobés dans les anciennes colonies et les anciens territoires d'outre-mer allemands et d'autres anciennes puissances. À cet égard, le gouvernement fédéral est invité

- à proposer aux pays d'origine et aux populations concernées de leur remettre ces ossements humains,
- à assurer un cadre digne, sous l'égide du gouvernement fédéral, à la remise de ces ossements humains aux pays d'origine et à organiser et mettre en œuvre la procédure de restitution en coopération avec les pays et les populations concernés ;

8. à assurer que le patrimoine culturel dérobé à l'époque de la colonisation allemande et conservé à ce jour dans les archives et les collections allemandes soit identifié et que des propositions destinées à restituer ce patrimoine soient avancées ;

9. à soutenir les efforts pour assumer l'époque du colonialisme et en particulier le passé colonial de l'Allemagne – y compris au moyen d'une contribution financière appropriée de la part des

organisations et entreprises ou de leurs ayants cause qui ont profité des travaux forcés, des expropriations et des expulsions forcées dans les anciennes colonies allemandes – notamment au moyen des actions suivantes :

- érection dans le centre de Berlin d'un monument commémorant les victimes africaines de l'esclavage, du colonialisme et de la violence raciste,
- création d'une fondation à l'échelon fédéral dont l'objectif serait d'une part de sensibiliser la population en Allemagne sur la responsabilité découlant du colonialisme et racisme et d'autre part d'approfondir les connaissances sur la diversité culturelle et l'histoire des pays et des peuples opprimés par le système colonial ainsi que sur leur résistance et leur lutte de libération,
- présentation appropriée et critique du passé colonial allemand dans le cadre du *Humboldt-Forum* actuellement en construction en plein centre de Berlin et association particulière d'expertes et d'experts venant des pays concernés à l'élaboration de cette présentation ;

10. à reprendre l'idée avancée en 2012 par la Namibie de créer une commission germano-namibienne pour les manuels scolaires calquée sur le modèle de la commission germano-polonaise du même type et de laisser des historiennes et des historiens des deux pays élaborer dans le cadre d'une telle commission des manuels scolaires portant sur l'histoire commune ;

11. à agir au sein de la conférence permanente des ministres de l'éducation des Länder pour qu'une analyse critique du génocide et du passé colonial allemand et européen soit fermement et durablement ancrée dans les programmes scolaires en Allemagne.

Berlin, le 30 juin 2015

### **Gregor Gysi et le groupe parlementaire**

#### **Exposé des motifs :**

La campagne d'anéantissement lancée entre 1904 et 1908 dans la colonie du Sud-Ouest africain allemand par la « troupe de protection » (« Schutztruppe ») impériale contre les Héréros et les Namas constitue le premier génocide du 20<sup>e</sup> siècle. Elle marque l'aube d'un siècle qui sera par la suite caractérisé de manière si terrible par les exterminations de masse, les « épurations ethniques », les expulsions forcées et les génocides. Il y a cent ans, le 9 juillet 1915, la capitulation de la « troupe de protection » allemande devant les forces de l'Union sud-africaine pendant la Première Guerre mondiale mettait un terme au chapitre de l'histoire coloniale allemande dans le « Sud-Ouest africain », l'actuelle République de Namibie. Pour la Namibie, l'occupation par une puissance coloniale, qui avait commencée en 1884, allait encore perdurer pendant les 75 années qui suivirent. Ce n'est qu'il y a 25 ans, le 21 mars 1990, que la République de Namibie a finalement accédé à l'indépendance.

La mémoire de ce génocide est jusqu'à ce jour très présente dans la conscience collective namibienne, les traces et les séquelles qu'il a laissées demeurent visibles encore aujourd'hui. La commémoration en mémoire des victimes des crimes allemands fait en Namibie tout naturellement partie de l'histoire nationale, bien plus que dans l'Allemagne contemporaine.

Début 1904, les Héréros, conduits par Samuel Maharero, se soulevèrent contre le joug et la spoliation de leurs terres et de leur bétail par le système colonial allemand. Cette révolte conduisit à une guerre ouverte. Après la victoire de la « troupe de protection » allemande lors de la bataille de Waterberg les 11 et 12 août 1904, des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants héréros s'enfuirent devant les troupes allemandes et tentèrent de trouver refuge dans le désert Omaheke que le général Lothar von Trotha fit encercler, afin de faire mourir de soif les Héréros. Le 2 octobre 1904, il donna finalement l'ordre de les anéantir : « *À l'intérieur des frontières allemandes, tout Héréro, qu'il soit armé d'un fusil ou non et qu'il ait avec lui du bétail ou non, sera abattu. Je n'accepterai plus de femmes et d'enfants, je les renverrai vers leur peuple ou donnerai l'ordre de tirer sur eux.* » Von Trotha agissait sur ordre de l'empereur allemand, et le chef d'état-major comte Alfred von Schlieffen déclara qu'il s'agissait d'une « *lutte des races* » et approuva explicitement « *l'anéantissement ou l'asservissement complet* » des Héréros.

Un second ordre d'anéantissement fut donné le 22 avril 1905 à l'encontre des Namas qui s'étaient soulevés par la suite. Au cours des hostilités, les peuples des Damaras et des San furent touchés presque tout aussi durement par la guerre menée par les Allemands. Les San furent les victimes d'une traque systématique appelée « traque des Bochimans ». Outre les victimes directes des massacres perpétrés dans le cadre des opérations militaires, environ 80 pourcent des Héréros et la moitié des Namas périrent jusqu'en 1908 des suites d'un calvaire marqué d'exécutions, d'expropriations, de travaux forcés extrêmes, d'épidémies causées par des conditions insalubres, de pénurie et du refus de donner des soins médicaux aux prisonniers des camps de concentration qui avaient été établis. Le commandement militaire toléra le viol de femmes par les soldats allemands, voire les encouragea à de tels crimes. Un grand nombre d'ossements humains furent saisis et envoyés en Allemagne à des fins d'études « racologiques ».

Les terres des peuples qui s'étaient soulevés furent déclarées propriété de l'État. Il fut interdit aux Héréros et aux Namas, qui vivaient traditionnellement de l'élevage, de posséder des chevaux ou des bœufs. Le bétail fut confisqué par dizaines de milliers sans aucune compensation, une mesure qui ôta aux survivants leur base de subsistance économique. La répartition des terres encore extrêmement inégale de nos jours dans les régions orientales, centrales et méridionales de la Namibie actuelle trouve son fondement historique dans ces expropriations ayant eu lieu lors la période coloniale allemande.

Lors des commémorations en Namibie en 2004 à l'occasion du centenaire de l'écrasement de la révolte des Héréros, la ministre fédérale de la Coopération économique et du Développement de l'époque, Mme Heidemarie Wieczorek-Zeul, en tant que représentante officielle du gouvernement fédéral, a demandé pour la première fois officiellement pardon aux descendants des victimes et a déclaré : « *Les atrocités commises à l'époque étaient ce qu'aujourd'hui serait qualifié de génocide – pour lequel un homme comme le général von Trotha serait aujourd'hui traduit en justice et condamné. Nous les Allemands, reconnaissons notre responsabilité historique, politique et morale, ainsi que la faute dont des Allemands se sont chargés à cette époque-là. Je vous demande, dans l'esprit du "Notre Père" qui nous est commun, de nous pardonner nos offenses.* ». Toutefois, ni le gouvernement fédéral de l'époque ni les gouvernements qui lui ont succédé n'ont repris ces paroles à leur compte. Au contraire, la déclaration de la ministre de l'époque a été qualifiée « d'opinion personnelle ».

Le dialogue ouvert nécessaire et devant porter sur les pas concrets à faire sur le chemin de la réconciliation entre les gouvernements allemand et namibien, ainsi qu'avec les associations des

victimes, n'a jamais eu lieu. À sa place, le gouvernement fédéral a décidé, suite au voyage de la ministre, de doubler en l'espace de cinq années l'enveloppe consacrée à la coopération allemande au développement avec la Namibie. En outre, il a unilatéralement mis en place une « initiative spéciale » ou « initiative de réconciliation », initiative dotée au départ d'une enveloppe de 20 millions d'euros et créée sans consultation préalable de la Namibie portant sur les modalités, la gestion et la mise en œuvre de cette initiative. L'objectif de cette dernière, qui a été mise en œuvre au moyen de la coopération financière allemande au développement, était surtout de soutenir des projets à l'échelon communal dans les régions où vivent les descendants des peuples ayant été les plus touchés par le génocide. Malheureusement, ces personnes n'ont été que peu, voire pas du tout, impliquées lors de la mise en œuvre de l'initiative spéciale, et des plaintes en ce sens de la part des associations des victimes ont été ignorées. Les effets escomptés, notamment économiques, ne se sont jamais produits. Depuis, un débat intense a lieu en Namibie sur la question de savoir si la coopération au développement, qui se caractérise toujours par le fait qu'elle est une mesure d'aide unilatérale de la part du donneur, pourrait être la bonne méthode dans ce cas. La coopération au développement se distingue fondamentalement d'une réparation, laquelle résulte d'une reconnaissance d'un droit de la victime du fait d'un tort subi. Les mesures futures doivent dans une beaucoup plus large mesure être aux mains des Namibiens. L'objectif devrait être de rendre aux descendants des victimes, au moyen de mesures structurelles dans leurs régions d'origine, la base économique solide qui, il y a plus de 100 ans, avait été arrachée à leurs ancêtres. Une telle démarche profiterait à tous les habitantes et habitants namibiens qui vivent aujourd'hui dans ces régions.

Le 26 octobre 2006, l'Assemblée nationale namibienne a adopté à l'unanimité une déclaration qualifiant de génocide les atrocités et les massacres commis par les Allemands entre 1904 et 1908 et invitant le gouvernement namibien à engager un dialogue détaillé et structuré avec le gouvernement fédéral sur toutes les questions non encore réglées à ce sujet, ainsi que sur la question d'indemnisations adéquates. Cette décision du Parlement namibien a été officiellement transmise à l'Allemagne le 15 novembre 2007, mais pendant longtemps, le gouvernement fédéral n'y a pas réagi. Ce n'est que fin septembre 2011 qu'a commencé la remise à la Namibie d'ossements humains conservés en Allemagne et provenant des victimes de la campagne d'anéantissement allemande. La remise de ces ossements dans les locaux du musée de l'Hôpital de la Charité à Berlin a tourné au scandale du fait du manque total de respect et d'estime du gouvernement fédéral à l'égard de la délégation emmenée par le ministre namibien de la Jeunesse, des Services nationaux, des Sports et de la Culture. L'attitude du gouvernement fédéral a été critiquée à l'époque tant en Allemagne qu'en Namibie, et les relations entre les deux pays se sont sensiblement refroidies par la suite. En 2014 a eu lieu une nouvelle remise d'ossements humains conservés à l'hôpital universitaire de Fribourg-en-Brisgau et à la Charité à Berlin. Il y a lieu de présumer que de nombreux ossements supplémentaires se trouvent encore dans des archives et des collections publiques ou privées allemandes.

Il est du devoir du Bundestag comme du gouvernement fédéral de trouver ensemble avec les partenaires namibiens des moyens et des voies d'une part pour que l'Allemagne assume sa responsabilité historique à l'égard de la Namibie et d'autre part pour assurer que ces deux pays travaillent ensemble pour un avenir commun. Sont alors nécessaires un dialogue coordonné entre les gouvernements, ainsi que le développement et l'institutionnalisation des relations entre les membres des parlements des deux pays. En outre, il faut faire avancer en Allemagne l'analyse critique de l'histoire coloniale.